

Le Président

Madame Geneviève DARRIEUSSECQ
Ministre déléguée auprès du ministre
des Solidarités, de l'Autonomie et des
Personnes handicapées, chargée des
Personnes handicapées
14, avenue Duquesne
75700 PARIS

AD/FL

Paris, le **1 JUIN 2023**

Madame la Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de Monsieur Georgio Loiseau, maire de Poses (27), qui a entamé une grève de la faim pour protester contre le manque de places d'accueil pour les personnes en situation de handicap dans notre pays.

Cette manifestation d'une très grande détresse s'inscrit dans un contexte plus large d'un besoin de prise en compte de l'autisme et des handicaps dans l'ensemble des politiques publiques.

A l'échelle communale et intercommunale, les maires agissent au quotidien en faveur des personnes autistes dans des domaines aussi variés que le logement, l'accès aux services publics ou aux activités sportives et culturelles. L'enquête de l'Association des maires de France de 2021 sur l'autisme a d'ailleurs mis en lumière que le maire est souvent le premier interlocuteur des personnes diagnostiquées, en cours de diagnostic ou de leurs aidants.

Monsieur Loiseau est intervenu à ce propos lors du 104^e congrès des maires, témoignant de son expérience en tant que maire d'une commune ayant mis en place un structure d'accueil adaptée *via* une UEEA (unité d'enseignement élémentaires autisme), mais également en tant que père d'un enfant autiste.

Dans ce cadre, l'AMF a publié un guide pratique qui recense les actions menées par les communes pour l'inclusion des personnes autistes. Au-delà de ces initiatives et bonnes pratiques, nous rappelons la nécessité d'une bonne coopération de l'Etat avec les collectivités territoriales afin de permettre une prise en charge efficace des personnes concernées.

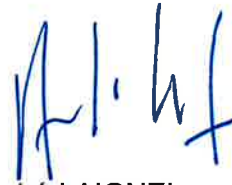
Des moyens nouveaux doivent être mis en œuvre nationalement pour permettre tant l'accueil des personnes dans des structures spécialisées que leur inclusion dans le milieu ordinaire. Sur ce point nous alertons notamment sur le financement des AESH pour le temps périscolaire, qui incombe aux collectivités après une récente décision du Conseil d'Etat, alors que la charge des AESH devrait relever de l'Etat, en tant que garant de la scolarisation et de la continuité de la prise en charge de l'enfant en situation de handicap à l'école, dans une logique d'inclusion.

Nous nous tenons à votre disposition pour envisager les solutions garantissant le meilleur accompagnement de chacune et chacun.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.



David LISNARD
Président



André LAIGNEL
Premier vice-président délégué